

Mouvement départemental 2024

Demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap

document à transmettre avec les pièces justificatives

Entre le jeudi 1er février et le vendredi 15 mars 2024 au plus tard

- l'annexe 3 par courriel : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

- les pièces justificatives sous pli cacheté à l'attention du médecin de prévention adressé à la DIPER par courrier postal

L'enseignant

Nom, prénom
de l'enseignant

Affectation
actuelle Etablissement

Modalité
d'affectation

Nommé(e) à titre:

définitif

provisoire

Adresse personnelle

Coordonnées

Téléphone:

Mél professionnel:

Demande de bonification exceptionnelle au titre :

de l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)

du conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)

de l'enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

de l'enfant souffrant d'une maladie grave

Pièces justificatives obligatoires :

Joindre à la présente fiche les documents ci-après, sous pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention

Une lettre expliquant la demande et la corrélation entre la situation de handicap et l'affectation sollicitée (préciser en quoi l'affectation améliorera les conditions de vie de la personne concernée).

La copie des notifications de la MDPH (RQTH en cours de validité, RQTH du conjoint en cours de validité, AEEH en cours de validité...).

Les justificatifs concernant la reconnaissance d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité.

La carte d'invalidité ou de pension telle que définie par la loi du 11/02/2005.

Tout justificatif attestant que l'affectation demandée garantira une amélioration de la situation de la personne concernée.

Fait à, le

Signature de l'enseignant:

Cadre réservé à l'Administration

Avis du médecin
de prévention